

Service instructeur
Service Rivières et Barrages

6^{ème} **Commission** - N° CP-2015-5-6-11

Service consulté

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
C414 C214
APPROBATION DES OPÉRATIONS 2015
ET DE LA DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT
SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

Résumé : Dans le cadre du programme départemental d'aménagement des rivières 2015 (4 100 000 €), il vous est proposé d'approuver 14 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 3 893 000 € TTC et d'en accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par ailleurs, la programmation de 3 nouvelles opérations subventionnables est proposée, pour un montant global de subventions de 131 650 €, au titre du secteur spécifique "hydraulique" des Contrats de Territoire de Vie.

1. Aménagement de Rivières 2015 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département
(Annexe 1)

Programme C414 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme globale votée en 2013, lors de l'approbation des Contrats de Territoires de Vie 2^{ème} Génération (CTV2), une Autorisation de Programme (AP) de 4 100 000 € a été confirmée par l'Assemblée Départementale pour 2015 (rapport au Conseil Général n° CG-2015-2-6-5).

14 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités qui souhaitent nous en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de 3 893 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
Michelbach le Bas	108 000 € TTC
SM DOLLER	325 000 € TTC
SM Fecht Amont	210 000 € TTC
SM Fecht Aval	240 000 € TTC
SM III	1 000 000 € TTC
SM Lauch Aval	250 000 € TTC
SM Lauch Supérieure	245 000 € TTC
SM Quatelbach - Canal Vauban	110 000 € TTC
SM Région de Soultz Rouffach	105 000 € TTC
SM Thur Amont	375 000 € TTC
SM Thur Aval	240 000 € TTC
SM Weiss Amont	85 000 € TTC
SM Weiss Aval	100 000 € TTC
Zaessingue	500 000 € TTC
TOTAL	3 893 000 € TTC

La répartition par Territoires de Vie est la suivante :

Contrats de Territoires de Vie	Montant affecté
Colmar, Fecht et Ried	450 000 € TTC
Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	1 220 000 € TTC
Piémont, Val d'Argent, Pays Welche	185 000 € TTC
Région Mulhousienne	150 000 € TTC
Sundgau	1 080 000 € TTC
Thur-Doller	700 000 € TTC
Trois Pays	108 000 € TTC
TOTAL	3 893 000 € TTC

Ces travaux, réalisés pour le compte de tiers, feront l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et la TVA sera également récupérée.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèveront donc à environ 1 800 000 €.

Le coût prévisionnel pour le Département s'établira ainsi à 2 093 000 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les renaturations et de l'Etat pour la protection contre les inondations seront sollicitées au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, pour cofinancer les travaux et réduire la part prise en charge par le Département.

Conformément à la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-6-5, la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

Il vous est proposé d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces programmes de travaux.

Les travaux des programmes ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Rivières et Barrages, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs, selon la nature des travaux à réaliser et la disponibilité de nos services.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire, le cas échéant, d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

La liste des 82 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe 1. Ces travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de travaux (€ TTC)	Nombre de chantiers
Construction / réfection d'un seuil ou d'une rampe	1 315 000 €	24
Bassin de rétention	608 000 €	2
Gestion des crues et inondations	440 000 €	5
Création/ Rehausse d'une digue	430 000 €	11
Restauration de la ripisylve et de zones humides	400 000 €	17
Construction / réfection d'un mur de rive	230 000 €	6
Protection de berge	225 000 €	9
Renaturation	135 000 €	3
Ouvrage de gestion hydraulique	60 000 €	4
Etudes	50 000 €	1

L'autorisation de programme 2015 s'élevant à 4 100 000 € TTC, le taux de programmation atteint 95 %.

2. Aménagement de Rivières 2015 – Travaux à subventionner (Annexe 2)

Programme C214 Nature 204142

Lors du Budget Primitif 2015 (rapport au Conseil Général n° CG-2015-2-6-5), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 300 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité des 3 nouveaux dossiers présentés en annexe 2 pour un montant de subventions de 131 650 €.

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité du Département en matière d'Aménagement de Rivières définis dans les GERPLAN et le vadémécum du secteur spécifique hydraulique des Contrats de Territoires de Vie. Il s'agit :

- de gestion des eaux pluviales du bassin de rétention de la RD103 à BALSCHWILLER (CTV01913) ;
- d'aménagements hydrauliques programmés dans le cadre des GERPLAN à BENNWIHR (CTV01764) ;
- de travaux de renaturation du Muhlbach à FESSENHEIM et NAMBSHEIM en préfiguration du GERPLAN transfrontalier (CTV01757).

SITUATION DES AP PAR TERRITOIRE DE VIE
--

	AP VOTEES	AP ENGAGEES	AP DISPO
CTV2 Piémont - Val d'Argent - Pays Welche	154 340,00	119 050,00	35 290,00
CTV2 Colmar Fecht et Ried	176 604,00	0,00	176 604,00
CTV2 Florival - Vignoble - Plaine du Rhin	436 604,00	6 450,00	430 154,00
CTV2 Thur - Doller	190 189,00	159 200,00	30 989,00
CTV2 Région Mulhousienne	271 698,00	44 200,00	227 498,00
CTV2 Trois Pays	230 942,00	49 250,00	181 692,00
CTV2 Sundgau	339 623,00	30 200,00	309 423,00
	1 800 000,00	408 350,00	1 391 650,00

L'autorisation de programme 2015 s'élevant à 300 000 €, le taux de programmation est de 44 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2015 en aménagement de rivières les 14 programmes exposés en annexe 1, pour un montant de 3 893 000 € TTC, d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département pour leur exécution et d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes. Les dépenses et les recettes seront imputées sur le Programme C414, nature 45411 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1 sur la base de la convention type adoptée par délibération n° CG-2015-2-6-5 du 19 février 2015 ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants ;
- d'approuver et de programmer les 3 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subventions de 131 650 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés sur le Programme C214 Chapitre 204 Fonction 61 Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

<SIGPRE>



</SIGPR

E>
Eric STRAUMANN